



Creation ei a domicile par un etudiant.... responsabilités?

Par **enoz_old**, le **16/08/2007** à **14:35**

Bonjour,rrnrnJe desire creer une petite EI pour avoir des revenus complementaires. Le probleme est qu'en fait je vie encore chez mes parents et je suis declare, comme un etudiant, sur l'imposition sur le revenu de ma mere. J'ai besoin de savoir si en etant sur sa declaration si elle est responsable de quelque chose et j'ai besoin de savoir si je suis sur sa declaration est ce que je suis consideré sous sa tutelle et si donc si je peut creer une EI comme ca.rnrnDe plus j'habite a choisy le roi dans le val de marne, et je sais qu'il ne doit pas y avoir a priori de stockage de marchandise a domicile autorisé, mais n'y a t'il pas un minimum car je ne compte qu'avoir un petit stock et je compte me deplacer pour aller chercher la marchandise et pas avoir un camion qui livre dans la rue.rnrnmerci rnrncordialement

Par **dummyksk**, le **19/03/2008** à **11:08**

Bonjour, je suis nouveau sur ce forum, mon prénom c'est yvan, j'ai 22 ansrnrje suis étudiant, je termine une prépa en art appliqué, j'ai déjà passé un peu plus d'un an dans le monde du travail avant, revenir aux études n'est pas facile sur tous les points dans ces cas là... j'ai un peu de temps libre dans ma semaine que j'aimerais occuper, comme tout étudiant, j'ai parfois quelques soucis financiers, j'ai donc pensé à travailler, seulement il n'est pas forcément facile de trouver un emploi qui colle à nos heures libres... j'ai donc pensé à créer ma micro entreprise, j'ai plusieurs projets en tête, pas encore trouvé le concept révolutionnaire... je sais faire pas mal de choses manuelles...rnj'aimerais recevoir quelques conseils, un peu d'aide, partager des expériences de personnes qui l'auraient déjà fait...rnmerci à tous